



Assurance pour une assistance juridique de construction

Par **breaker**, le **24/02/2010** à **11:11**

Bonjour,
Je souhaite savoir s'il est possible de contracter une assurance juridique pour un projet de construction et ainsi, obtenir le soutien d'un homme de loi si nous devrions rencontrer quelques problèmes (de la signature du compromis à la remise des clés voire ensuite jusqu'à la fin de la garantie décennale).
Merci de votre réponse.

Par **ramius5th**, le **05/03/2010** à **04:43**

Hello je vais essayer de répondre a tes questions le plus simplement du monde (enfin c'est une expression...).
Pour commencer tu auras besoin d'une assurance (enfin je te le conseil, que tu sois occupant ou que tu veuille louer ta surface).
Ensuite le choix de l'assurance est effectivement important. Car il y a souvent des closes non comprises. Genre assistance juridique, responsabilité civile, explosion ou autre....
Ta question se porte sur une option qui s'appelle assistance juridique. Généralement elle se déclenche après un litige avec une tierce personne (a condition que tu ai souscrit cette option).
Dans tout les cas, si l'entreprise a qui tu fais appel pour réaliser tes travaux, travail au black. Attends toi a ce qu'a 90% des cas elle n'ai aucune assurance. Ce genre d'entreprise travail habituellement en dessous de table. Néanmoins, si un soucis survient pendant la réalisation des travaux et que tu n'ai souscrit a aucune assurance, en cas de litige tu sera seul responsable.